Ref. Ares(2011)1389272 - 20/12/2011

Dénominations de vins existantes – fiche technique

I. DÉNOMINATION(S) À ENREGISTRER:

Coteaux du Libron (fr)

II. COORDONNÉES DU DEMANDEUR:

Nom et titre du demandeur:	Fédération Héraultaise des Vins à Indication Géographique Protégée
Statut juridique, taille et composition (dans le cas de personnes morales):	Le groupement est un syndicat professionnel régi par le code du Travail. Il est composé d'opérateurs impliqués dans le cahier des charges.
Nationalité:	France
Adresse:	Rond point de la vierge Maurin BP 20006 34871 LATTES France
Téléphone:	(33)(0)4 67 07 03 26
Télécopieur:	(33)(0)4 67 07 03 27
Adresse(s) électronique(s):	b.auge@vignerons.com

III. CAHIER DES CHARGES DU PRODUIT

Statut:	Joint
Nom du dossier:	AGRT1127816A CDC IGP Coteaux du Libron.pdf

IV. DÉCISION NATIONALE D'APPROBATION:

Référence légale:	Arrêté du 2 novembre 2011 relatif à l'IGP Coteaux du Libron publié au Journal officiel de la République française du 16 novembre 2011

V. DOCUMENT UNIQUE:

Dénomination(s) à enregistrer:	Coteaux du Libron (fr)
Terme(s) équivalent(s):	
Dénomination traditionnellement utilisée:	Non
Base juridique pour la transmission:	Article 118 vicies du règlement (CE) n° 1234/2007
Le présent dossier technique contient des modifications adoptées conformément à:	
Type d'indication géographique:	IGP – Indication géographique protégée

1. CATÉGORIES DE PRODUITS DE LA VIGNE

1. Vin

2. DESCRIPTION DU OU DES VINS

Caractéristiques analytiques
L'indication géographique protégée « Coteaux du Libron» est réservée aux vins tranquilles, rouges, rosés, blancs. Les vins bénéficiant de l'indication géographique protégée « Coteaux du Libron » présentent un TAV acquis minimum de 9% vol. Les teneurs (minimum ou maximum) en titre alcoométrique volumique total, acidité totale, acidité volatile et anhydride sulfureux total sont celles fixées par la réglementation communautaire.
Caractéristiques organoleptiques
Les techniques de vinification, la variété des cépages et le sens de l'innovation des vignerons contribuent à de nombreuses combinaisons, variations et intensités aromatiques bien marquées : -Les vins rouges présentent des caractéristiques primaires avec une prédominance des notes fruitées. Les tannins sont doux et fins, la structure peut être légère ou plus consistante mais toujours accompagnée de rondeur surtout au niveau de la finale, douce et sans astringence excessive. - Les vins blancs et rosés développent des notes aromatiques également

primaires avec une dominante de fruits et fleurs. L'équilibre est assuré par une acidité suffisante et adaptée à la concentration du vin afin de présenter de la fraîcheur en bouche.

3. MENTIONS TRADITIONNELLES:

a. Point a)

Vin de pays

b. Point b)

Primeur

4. PRATIQUES VITIVINICOLES

a. Pratiques œnologiques:

Type de pratique œnologique:	Pratique œnologique spécifique
Description de la pratique:	
Les vins doivent respecter, en matière de pratiques œnologiques, les obligations figurant au niveau communautaire et dans le code rural et de la pêche maritime.	

b. Rendements maximaux:

Rendement maximal:
Les vins bénéficiant de l'indication géographique protégée « Coteaux du Libron » sont produits dans la limite d'un rendement maximum à l'hectare de 110 hectolitres. Les lies, les bourbes, les éventuels produits non vinifiés et le vin destiné à la distillation ou à tout autre usage industriel, ne peuvent excéder 10 hectolitres par hectare pour les vins rouges, rosés et blancs au-delà de ces rendements maximum de production.

5. ZONE DÉLIMITÉE

La récolte des raisins, la vinification et l'élaboration des vins bénéficiant de l'indication géographique protégée « Coteaux du Libron» sont réalisées sur le territoire des communes suivantes du département de l'Hérault :

Bassan, Béziers (à l'exclusion des sections AI, AH, AK, AL, AM, AV, AW, AX, AY, AZ, BC, BD (rive gauche du Lirou), BM, BN, BT, BV), Boujan-sur-Libron, Cers, Corneilhan, Lieuran-lès-Béziers, Lignan-sur-Orb, Pailhès, Portiragnes, Sauvian, Sérignan, Servian (section C1), Thézan-lès-Béziers (rive gauche de l'Orb), Valras, Vendres (commune en totalité à l'exception de la section BR), Vias, Villeneuve-lès-Béziers.

a. Zone NUTS

FR813	Hérault
FR81	Languedoc-Roussillon
FR	FRANCE

b. Cartes de la zone délimitée

Nombre de cartes jointes	0

6. RAISINS DE CUVE

a. Inventaire des principales variétés à raisins de cuve:

b. Variétés à raisins de cuve figurant dans la liste établie par l'OIV:

Muscat à Petits Grains Rouges
Muscat Cendré B
Muscadelle B
Cot N
Muller-Thurgau B
Vermentino B
Bourboulenc B
Mourvedre N
Negrette N
Nielluccio N
Viognier B
Muscat de Hambourg N
Muscat à Petits Grains Roses Rs
Muscardin N

Petit Manseng B
Muscat d'Alexandrie B
Muscat à Petits Grains Blancs
Sciacarello N
Aramon Blanc B
Chardonnay B
Riesling B
Chasan B
Altesse B
Grenache N
Chenanson N
Chenin B
Gros Manseng B
Arriloba B
Carmenere N
Terret Blanc B
Terret Gris G
Aramon Gris G
Terret Noir N
Aranel B
Aramon N
Jurançon Noir N
Jurançon Blanc B
Grenache Gris
Sauvignon Gris G
Ganson N
Gamay N
Fer N
Gewürztraminer Rs
Sauvignon Blanc B
Alicante Henri Bouschet N
Grenache Blanc
Cinsaut N
Clairette B
Savagnin Rose Rs
Clairette Rose Rs
Arinarnoa N
Ugni Blanc B

Roussanne B
Colombard B
Syrah N
Cabernet-Sauvignon N
Sylvaner B
Merlot N
Pinot Noir N
Merlot Blanc B
Sémillon B
Cabernet Franc N
Piquepoul Blanc B
Piquepoul Gris G
Piquepoul Noir N
Marselan N
Plant Droit N
Marsanne B
Melon B
Egiodola N
Petit Verdot N
Morrastel N
Pinot Gris G
Mondeuse N
Mauzac B
Mondeuse Blanche B
Pinot Blanc B
Meunier N
Caladoc N
Auxerrois B
Tempranillo N
Carignan Blanc B
Tannat N
Aubun N
Aubin Vert B
Aubin B
Macabeu B
Mauzac Rose Rs
Lledoner Pelut N
Maréchal Foch N

Carignan N
Manseng Noir N
Portan N

c. Autres variétés

Alvarinho B
Verdelho B
Rivairenc N
Parellada B
Picardan B
Arvine B

7. LIEN AVEC LA ZONE GÉOGRAPHIQUE:

Informations détaillées sur la zone géographique:
Le nom de l'IGP se réfère à un fleuve long de 44 km, le Libron, qui s'écoule depuis les contreforts des Cévennes jusqu'à la Méditerranée. Le Libron se forme au pied du château et du village de Laurens, aux portes du vignoble de Faugères. Après avoir coulé vers le sud en direction de Béziers, il bifurque vers le sud-est pour déboucher dans la mer à proximité du village de Vias. L'aire de l'IGP s'étend de part et d'autre du Libron dans un paysage ouvert rythmé par la présence de petites collines fréquemment surmontées par un bosquet de pins. Les marnes et les colluvions qui recouvrent la partie nord de la zone ont été formées pendant l'ère tertiaire (bassin miocène de l'Hérault). Au sud de la zone, les dépôts alluvionnaires de l'ère quaternaire dominent, notamment sous forme de terrasses de l'époque villafranchienne. Les sols sableux représentent des surfaces importantes grâce à une formation géologique remarquable atteignant 40 m d'épaisseur, les sables de Corneilhan. De cette diversité de situations pédologiques naît un potentiel d'adaptation pour une large gamme de cépages. L'aire de production de l'IGP « Coteaux du Libron » bénéficie d'un climat méditerranéen propice à la culture de la vigne grâce à des étés chauds et secs et à des hivers doux, avec deux périodes pluvieuses en automne et au printemps. Les températures sont suffisantes pendant toute la période végétative de la vigne pour garantir une bonne maturation des raisins. Dans la partie de l'aire proche de la mer, le vent marin exerce une influence modératrice en période de fortes chaleurs. La pluviométrie peut varier de 400 mm à 800 mm sur l'ensemble de la zone, ce qui impose une attention particulière au choix des cépages en fonction de leur

résistance à la sécheresse.

Informations détaillées sur le produit:

Les terres de la haute et moyenne vallée du Libron ont été jusqu'au XIXème siècle vouées à la polyculture traditionnelle en Languedoc : oliviers, vignes et champs complantés.
La fin du XVIIIème siècle voit le développement de la plantation de vignes.
Au milieu du XIXème siècle le raccordement des lignes de chemin de fer permet l'exploitation intensive de la vigne. Le vignoble s'étend très rapidement et une production importante de vins légers destinés à la consommation courante est expédiée par trains entiers vers les centres urbains et industriels.
Après 1950, débute une période marquée par le déclin de la consommation de vin et la diminution des volumes en provenance d'Afrique du Nord. Un effort considérable est alors engagé par les vignerons languedociens pour reconvertir les vignobles vers une production à plus faibles rendements et répondant mieux au goût des consommateurs.
La production de vins de pays, initiée dans les années 1970, est reconnue par décret en 1982 et se développe rapidement. A l'heure actuelle, la production d'IGP Coteaux du Libron est partagée entre 5 caves coopératives et 15 caves particulières. Selon le choix personnel de chaque producteur, la commercialisation sous l'IGP « Coteaux du Libron » est effectuée en proportions variables entre les deux types de vins suivants :
-les vins issus de l'assemblage de cépages traditionnels de la région tels que grenache, carignan, cinsault, mourvèdre, ainsi qu'avec des cépages réputés, originaires d'autres régions viticoles,
les vins dits « de cépage » obtenus à partir d'un seul cépage, voire de plusieurs, choisis parmi des cépages réputés tels que : merlot, cabernet-sauvignon, syrah, chardonnay, sauvignon.
L'assemblage de cépages traditionnels avec des cépages d'autres régions offrent de nouvelles perspectives pour diversifier l'offre et répondre à de nouvelles attentes des consommateurs.
Grâce à leur savoir-faire, les producteurs donnent à l'ensemble de cette production une identité forte qui a séduit les consommateurs.
Le volume vinifié pour la revendication en IGP « Coteaux du Libron » tourne autour de 25 000 hl par an.

Lien causal:

Depuis plusieurs décennies, les vignerons des « Coteaux du Libron », coopérateurs ou vignerons indépendants, ont impulsé une dynamique nouvelle. Ils ont développé une activité viticole en mettant en valeur les sols et le climat de la zone et en utilisant la diversité des cépages, alliée aux pratiques œnologiques les mieux adaptées. En effet, la diversité des sols permet d'obtenir des produits fortement individualisés.

Grâce à la diversité des terroirs qui longent la vallée du Libron, les vignerons ont su promouvoir les cépages traditionnels par des assemblages judicieux avec certains cépages des vignobles voisins parfaitement implantés dans cette zone particulièrement bien adaptée à la culture de la vigne.
La production de l'IGP se distingue par une proportion élevée de vins rosés, presque autant que celle de vins rouges. Les perspectives du marché encouragent à développer la production de ces vins rosés agréables à boire.
La vente régulière d'une partie significative de la production à des clients étrangers (Bénélux, Allemagne, Royaume-Uni) témoigne de la réputation de l'IGP « Coteaux du Libron ».
Les communes du proche Biterrois sont essentiellement viticoles, l'activité touristique et festive (plages, patrimoine, féria de Béziers etc.) sont des alliés de choix pour la mise en valeur des vins produits avec le souci d'être identifiés au territoire, comme le sont les vins de l'IGP « Coteaux du Libron ». Les vignerons s'impliquent également dans l'organisation des activités festives locales. Ce lien entre le tourisme et l'activité vigneronne est le pilier de la notoriété des vins des Coteaux du Libron.

8. CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Cadre juridique	Dans la législation nationale
Type de condition supplémentaire	Dérogation à la production dans la zone géographique délimitée
Description de la condition	
La zone de proximité immédiate définie par dérogation pour la vinification et l'élaboration des vins bénéficiant de l'Indication Géographique Protégée « Coteaux du Libron » est constituée par l'arrondissement de Béziers.	

Cadre juridique	Dans la législation nationale
Type de condition supplémentaire	Disposition complémentaire à l'étiquetage
Description de la condition	
L'indication géographique protégée «Coteaux du Libron» peut être complétée par le nom d'un ou de plusieurs cépages. L'indication géographique protégée «Coteaux du Libron» peut être complétée par les mentions « primeur » ou « nouveau ». L'indication géographique protégée « Coteaux du Libron» peut être complétée par le nom de l'unité géographique plus petite « Les coteaux de Béziers » selon les conditions fixées dans le cahier des charges.	

Le logo IGP de l'Union européenne figure sur l'étiquetage lorsque la mention « Indication géographique protégée » est remplacée par la mention traditionnelle « Vin de pays ».

9. PIÈCES JUSTIFICATIVES:

a. Autre(s) document(s):

Description:
Annexe normes analytiques
Description:
Note relative aux modifications majeures introduites après le 1er août 2009

VI. AUTRES INFORMATIONS

1. COORDONNÉES DE L'INTERMÉDIAIRE:

Nom de l'intermédiaire:	Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire Direction Générale des Politiques Agricoles, Agroalimentaires et des Territoires
Adresse:	3 rue du Barbet de Jouy 75349 Paris cedex 07 SP France
Téléphone:	(33)(0)1 49 55 49 55
Télécopieur:	
Adresse(s) électronique(s):	liste-cdc-vin-igp-DGPAAT@agriculture.gouv.fr

2. COORDONNÉES DES PARTIES INTÉRESSÉES:

3. LIEN VERS LE CAHIER DES CHARGES DU PRODUIT

Lien:	http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/IGP_SOMM47.pdf

4. LANGUE DE LA DEMANDE:

français

5. LIEN VERS E-BACCHUS

Coteaux du Libron